

Pierre TRUCHE

Une figure magistrale de l'humanisme Juridique

Pierre Truche naît à Lyon le 1^{er} novembre 1929.

En 1948, il s'inscrit à la faculté de droit de Lyon dont il sort licencié en 1952.

En 1952, il est attaché du parquet au tribunal judiciaire de Lyon puis, après un passage au Centre National d'Études Judiciaires (devenu en 1970 École Nationale de la Magistrature), il entame une carrière de magistrat, en juin 1954, en qualité de juge suppléant au tribunal de Dijon.

En 1957, il est nommé substitut au parquet d'Arras et, successivement, au parquet de Dijon (1959) puis au parquet de Lyon (1961) dont il devient premier substitut (1969) avant d'être nommé procureur adjoint (1973), dans une période qui voit le ministère public étendre son action à ce que l'on nomme alors le droit pénal spécial, c'est-à-dire, les affaires économiques, sociales, et environnementales.

Dès le début de sa carrière, Pierre Truche montre que, dans ces diverses fonctions, il a compris que, à l'ombre de la période de prospérité que sont les Trente Glorieuses, émerge, dans la société, un désir généralisé de justice et qu'il appartient à la magistrature (siège et parquet) de répondre à cette exigence sociale et, par voie de conséquence, d'assumer, en toute responsabilité, la montée en puissance de l'autorité judiciaire.

Pierre Truche a également bien compris – et il le montre dans son exercice du ministère public – que cette élévation de puissance de l'autorité judiciaire exige, de la part des magistrats, des vertus déontologiques de probité et d'indépendance, et une conduite notoirement exempte de conflits d'intérêts et d'apparence de compromission.

Il a fait sien le proverbe de la justice anglaise : « Il faut que justice soit rendue. Il faut, tout autant, que cela se voit ».

Cette conception, clairvoyante mais exigeante, de l'autorité judiciaire l'amène à d'éminentes fonctions au sein de ce qui vient de devenir l'École Nationale de la Magistrature (ENM) où il est nommé, en 1974, directeur des études, puis, en 1977, directeur adjoint.

À l'École Nationale de la Magistrature, et pendant quatre années, il se révèle un « géant de la pédagogie judiciaire ». Il révolutionne la formation des auditeurs de justice en ouvrant largement cette formation aux acteurs de l'ensemble de la vie sociale concernés par la décision des magistrats et en insistant sur l'exigence morale et déontologique de la responsabilité du magistrat.

Puis, il revient dans d'éminentes fonctions au parquet.

En 1978, il est nommé avocat général près la Cour d'appel de Grenoble puis, en 1982, Procureur de la République de Marseille.

La ville de Marseille, et sa région, sont alors aux prises avec un grand banditisme qui prolifère sur le

terreau du trafic de stupéfiants (la « French Connection »), et la situation y est tendue.

En Octobre 1981, Pierre Michel, juge d'instruction à Marseille, est assassiné à l'initiative de trafiquants marseillais notaires dont les trafics bien établis sont menacés par ses enquêtes.

Cet assassinat, qui intervient six années après l'assassinat à Lyon d'un autre juge d'instruction, François Renaud, trouble profondément la magistrature, et résonne de manière très profonde à Marseille.

Pierre Truche est nommé à la tête du parquet de Marseille pour ramener courage et confiance au sein de la magistrature locale, et pour faire régner l'ordre en réprimant le grand banditisme et la corruption qui de temps à autres l'accompagne.

Il s'attelle avec succès à cette tâche en veillant à l'application à tous des rigueurs de la loi pénale.

Pierre Truche reste toutefois peu de temps à Marseille car il est appelé à Lyon dans des circonstances particulières.

En février 1983, Klaus Barbie est arrêté en Bolivie, expulsé vers la France, détenu à la prison de Montluc (où il fit torturer Jean Moulin), et inculpé - et c'est, en France, la première fois, que cette incrimination est prononcée - de crimes contre l'humanité.

En Janvier 1984, à l'initiative expresse du Garde des Sceaux, Robert Badinter, Pierre Truche est nommé Procureur Général près la Cour d'Appel de Lyon afin de porter l'accusation dans la procédure ainsi ouverte à l'encontre de Klaus Barbie.

Dans cette procédure, et dans cette fonction, Pierre Truche agit en manifestant une double préoccupation.

D'une part, il entend que, dans cette procédure particulière à raison des faits incriminés et de la personnalité de Klaus Barbie, le fonctionnement de la justice soit exemplaire et exempt de critiques.

Il connaît les critiques qui furent adressées à la justice d'Israël à la suite du procès Eichmann. Et il a en tête le reproche adressé par Hannah Arendt au procureur du procès Eichmann : « le but d'un procès est de rendre justice, rien de plus ».

Et il fait en sorte qu'il en soit ainsi.

D'autre part, il prend immédiatement la mesure de l'importance du procès Barbie pour la construction, en droit français, des contours de la notion juridique de crime contre l'humanité.

Celle-ci n'a jusqu'alors fait l'objet, en France, d'aucune application. La définition de ce crime est alors fondée sur les dispositions de l'art. 6(c) du Statut du Tribunal Militaire International de Nuremberg, et elle ne figure dans aucune disposition du Code Pénal (il n'en sera autrement qu'à compter de Mars 1994 par l'effet de l'entrée en vigueur du « Nouveau Code Pénal » issu des travaux de la commission instituée et présidée par Robert Badinter en 1981).

Le procès de Klaus Barbie se tient devant la Cour d'Assises du Rhône du 11 Mai au 4 juillet 1987. Soutenant l'accusation, Pierre Truche obtient, de cette Cour d'Assises, que, selon sa propre formule « à vie Barbie soit reclus ».

Ce procès sera exempt de critiques et jugé exemplaire à tous égards.

En 1988, Pierre Truche est ensuite nommé Procureur Général près la Cour d'Appel de Paris et, en cette qualité, il participe aux travaux de la Commission « Justice pénale et droits de l'homme », instituée par le ministre de la justice, et présidée par Mireille Delmas-Marty.

En 1992, alors qu'il songe à quitter la magistrature pour prendre sa retraite, il devient le 46^{ème} Procureur Général près la Cour de Cassation, à la suite du décès brutal et inattendu de son prédécesseur, Pierre Bezio.

Cette qualité lui permet de co-présider, avec Pierre Draï, alors Premier Président de la Cour de Cassation, le Conseil d'administration de l'École Nationale de la Magistrature.

Pendant la même période, il est nommé, en 1993, par le Garde des Sceaux, président du Comité de réflexion sur la création d'un tribunal pénal international appelé, à l'initiative de l'ONU, à juger des « violations graves du droit humanitaire international » commises à compter de 1991 sur le territoire de l'ex-Yougoslavie.

Le rapport de cette commission fait date, et joue, en outre, un rôle essentiel dans la définition du Statut de Rome adopté le 17 juillet 1998 qui porte création de la Cour Pénale Internationale ayant compétence pour juger « les crimes les plus graves qui touchent l'ensemble de la communauté internationale ».

En 1996, Pierre Truche est nommé Premier Président de la Cour de Cassation, devenant ainsi le neuvième (et à ce jour le dernier) président, ainsi nommé après avoir précédemment exercé les fonctions de Procureur général près la Cour de Cassation.

Pendant cette période, il préside également la commission de réflexion sur la justice instituée en 1997, et il effectue de nombreuses missions à l'étranger.

Parmi celles-ci, il intervient en Chine, dans le cadre d'une recherche académique franco-chinoise de politique criminelle, présidée par Mireille Delmas-Marty. Ces travaux de recherche ont fait l'objet d'une publication en France et en Chine. Ils influenceront durablement la politique pénale chinoise par l'effet de l'adoption, au lieu et place de la définition d'infractions par analogie, du principe de légalité des délits et des peines jusqu'alors absent du corpus juridique chinois, et par l'effet d'une réforme notable des incriminations punies de peine de mort et de la nécessaire soumission à une chambre spécialisée de la Cour Suprême de la RPC de toute sanction de mort prononcée par les juridictions inférieures.

En juillet 1999, Pierre Truche prend sa retraite.

Il est nommé premier président honoraire de la Cour de Cassation, puis, successivement, en 1999 (et jusqu'en 2000), président de la Commission Nationale Consultative des droits de l'Homme (CNCDH), en 2001, et jusqu'en 2006, Président de la Commission Nationale de Déontologie de la Sécurité (CNDS), en 2002, membre de la commission de réflexion sur le statut pénal du Président de la République, et, en 2006, membre du Groupe des sages du Conseil de l'Europe sur l'avenir de la Cour Européenne des Droits de l'Homme (CEDH).

Signalons enfin que Pierre Truche a présidé, de 1986 à 2015, l'Association française pour l'histoire de la justice, qu'il est l'auteur de multiples articles, interventions et interviews, et qu'il a publié deux livres : « L'anarchiste et son juge » à propos de l'assassinat de Sadi Carnot (Fayard-1994) ; et « Juger, être jugé. Le magistrat face aux autres et à lui-même » (Fayard-2001), et enfin, qu'il a présidé le Comité scientifique international du Musée des Confluences à Lyon.

Pierre Truche est Commandeur des Palmes académiques, Officier de l'Ordre National du Mérite (1981), Grand-Croix de la légion d'Honneur (2016).

Il est décédé à Lyon le 20 Mars 2020.

Robert Guillaumond
Jean-Louis Nadal